



Etats

Généraux

Sortir de la crise

De L'Industrie

Des propositions C.G.T. pour vivre et travailler en Bretagne

- Maintien et développement de l'emploi
- Revalorisation du travail et des qualifications
- Développement humain durable

La politique industrielle a fait son retour dans le débat public par la grande porte.

La C.G.T. agit et intervient dans les entreprises, les localités, sous différentes formes (meeting du 4 avril 2009 à Lanester, manifestation nationale le 22 octobre, rassemblement le 1er décembre à Brest, forum départemental le 17 novembre à St Brieuc, assises de l'automobile à Rennes le 2 décembre...).

La crise a considérablement modifié la perception des enjeux et notamment le rôle majeur de l'industrie et des emplois qui en découlent. C'est d'ailleurs ce qui ressort du Grenelle de l'environnement et de la mer où la CGT a pris toute sa place dans le débat. Les Etats Généraux de l'Industrie doivent être des caisses de résonance pour les revendications des salariés. Pour la C.G.T., la dimension sociale doit aller de pair avec la dimension économique.

Une véritable solution à la crise passe par un renversement des priorités. Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux, sécuriser les emplois, renforcer le potentiel de création de valeur ajoutée des entreprises et dans les territoires, développer les techniques respectueuses de l'environnement... tout cela nécessitera une nouvelle dynamique des investissements productifs, choisis selon des critères rigoureux privilégiant l'efficacité économique et sociale plutôt que la recherche de la rentabilité pour les actionnaires.

En France, la réalité de l'emploi industriel est préoccupante, ce sont moins de 20 % de la population active qui y sont salariés et c'est le pays qui perd le plus d'emplois des pays développés (hormis la Grande Bretagne).

La Bretagne très touchée par la crise

Les exemples d'entreprises qui licencient ne manquent pas : Chaffoteaux et Maury, Alcatel, RFS, Blanc Aéro Technologie, Jabil, Barre Thomas, Faurecia, Sander, Cooper, Visteon, De Mauduit, Cummins, Asteel ... plus de 5 000 emplois ont disparu sur un an, auxquels il faut ajouter les licenciements individuels, les fins de CDD, de missions...

Jusqu'en 2006/2007, la Bretagne figurait au rang des régions françaises comme l'une des plus dynamiques en termes de créations d'emplois. La situation s'est rapidement inversée et la région est vue aujourd'hui comme l'une des plus touchées par la crise avec une forte aggravation du chômage qui touche plus particulièrement les jeunes.

Il s'agit de défendre le potentiel existant qui est menacé, tout en préparant les activités et les emplois industriels de demain, plus qualifiés et plus pérennes.

Pendant 20 ans, un doute s'est installé, notamment en



Bretagne, sur l'importance de l'industrie. L'industrie n'a pas vocation à disparaître mais à être mieux articulée avec les enjeux de société (économiques, industriels, environnementaux et sociaux) et les services publics.

La Bretagne est dotée d'une industrie peu diversifiée et marquée par de profondes mutations :

- Fort positionnement de la région sur la filière agroalimentaire, qui, au-delà des difficultés conjoncturelles, est en pleine restructuration.
- Forte dépendance de la région vis-à-vis d'un seul site automobile, celui de PSA à la Jannais, positionné sur les véhicules haut de gamme dont les ventes sont en perte de vitesse.
- Difficultés spécifiques de l'industrie électronique (Lannion).

La région est également fortement marquée par l'emploi, souvent peu qualifié dans le B.T.P., le commerce et le tourisme, ou, à l'inverse très qualifié dans les grands centres urbains (recherche, enseignement...).

Le risque est que les emplois industriels perdus ne soient jamais retrouvés et que se développent, en lieu et place, des emplois plus éclatés, plus précaires et moins qualifiés.

Dans ce contexte, des luttes d'un niveau jamais égalé, s'inscrivent sur la durée et dans l'unité. Des actions permettant de gagner se développent telle qu'à la S.B.F.M. Cela donne confiance aux salariés.

La C.G.T., force de proposition

La Bretagne, avec son réseau de PME-PMI, d'artisans, d'entreprises sous traitantes directes et indirectes, a un fort potentiel.

Ainsi, nous voulons le renforcement des filières d'activités principales de la Bretagne que sont l'agroalimentaire, l'automobile, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'électronique, la pêche, la défense, la construction et le tourisme, sans oublier le secteur de l'économie sociale.

Pour ce faire, nous revendiquons une intervention coordonnée et efficace de la puissance publique, le renforcement et le développement des services publics. Il y a urgence à mettre en œuvre les décisions du Grenelle de l'environnement et de la mer. Des milliers

d'emplois pourraient être ainsi créés.

La CGT porte des propositions sur la région qui sont de nature à offrir des perspectives pour l'emploi et l'amélioration des conditions sociales des salariés et de la population, par exemple, le **projet Climat pôle** proposé par la CGT de Chaffoteaux et dont l'étude de faisabilité est en cours.

Au-delà des innovations sociales et économiques pour développer des emplois dans les filières existantes **nous revendiquons le lancement de la filière de déconstruction de navires en fin de vie, civils, militaires et de plaisance, en complémentarité avec les activités de construction et réparation navale déjà existantes.**

La Bretagne a des atouts, des savoir-faire.

Des atouts : sa façade maritime, ses ports, ses infrastructures de transport et ses plateformes multimodales.

Des savoir-faire : des salariés formés dans des secteurs comme la défense, DCNS, les arsenaux mais aussi dans la plaisance.

C'est ainsi que nous avons obtenu du Conseil Régional une étude de faisabilité dans laquelle les ports bretons se-

raient un des maillons de cette filière nationale et européenne.

La CGT est pleinement engagée **pour la création d'une filière des énergies marines dans la région.**

Sans opposer les différents modes de production énergétique car il y a nécessité de sécuriser l'approvisionnement énergétique de la pointe bretonne, nous défendons l'idée :

- de production d'électricité à partir d'énergies marines renouvelables, générant une filière industrielle ouverte à l'exportation,
- de création d'un pôle de recherche.

La C.G.T. revendique **l'implantation d'une centrale de production d'électricité en Bretagne.**

L'Etat doit soutenir plus efficacement le développement de la recherche et de l'innovation.

Nous avons engagé une démarche pour pérenniser l'emploi sur le bassin rennais et exiger une efficacité industrielle au service du développement durable avec **le lancement d'un nouveau véhicule de petite**



cylindrée. La reprise de la Barre Thomas par P.S.A., va aussi dans ce sens.

Il y a nécessité de **réorienter les pôles de compétitivité en pôles de développement**, pour de véritables partenariats grandes entreprises/PME-PMI en y impliquant les banques, la Caisse des dépôts, les fonds de formation, les Comités d'Entreprise et les organisations syndicales.

Avant la crise, nous revendiquions **des droits d'intervention pour les salariés, le renforcement des prérogatives des C.E. et la nécessité du contrôle de l'utilisation des fonds publics.** Les faits nous donnent raison.

Sur la région, malgré la signature de la charte de qualité de l'emploi par l'ensemble du patronat breton, nous n'enregistrons aucun "bougé" dans les entreprises. Il faut responsabiliser les entreprises qui reçoivent des aides publiques, que ce soit de l'Etat ou des collectivités locales. Pour ce faire, les organisations syndicales doivent pouvoir contrôler leur utilisation.



Des moyens nouveaux pour les salariés

Nous portons aussi **la proposition de création de comités interentreprises que ce soit par filières, au niveau régional, dans les territoires et dans les pôles de compétitivité.** Les organisations syndicales qui sont exclues de la gouvernance et n'ont aucun moyen d'intervention doivent obtenir de nouveaux droits. Ce serait de nouveaux lieux d'intervention sur les choix et d'anticipation des évolutions technologiques et pour l'expression des besoins des salariés et des populations.

Proposition que nous défendons, y compris pour les salariés de l'artisanat qui sont dépourvus de tout lieu de développement du dialogue social. Notre implication au niveau régional et départemental à faire vivre l'accord national signé avec l'Union Patronale de l'Artisanat (U.P.A.) qui vient d'être étendu, ouvre des perspectives nouvelles pour les salariés.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de **gagner des droits pour tous les salariés** quelle que soit leur situation, salariés des PME-PMI, sous-traitants, salariés de l'artisanat, avec des droits attachés à la personne qui sécuriseraient les salariés, amélioreraient leurs conditions sociales et de vie. En effet, notre proposition se fonde sur l'idée que le lien contractuel n'est jamais rompu. Soit le salarié occupe un emploi, dans ce cas il est lié à son employeur, soit il n'est plus en situation d'emploi mais le lien perdure. Le dernier employeur resterait comptable d'obligations à

l'égard du salarié (en lui versant un salaire socialisé). De son côté, le salarié resterait en lien avec ses représentants du personnel avec un suivi des formations et des embauches. De cette manière la responsabilité sociale de l'employeur serait matérialisée.

La réalisation de ce projet passerait par la mutualisation d'un fonds qui permettrait d'assurer la permanence de droits.

Dans cet objectif, la C.G.T. revendique la **création d'un fonds régional mutualisé pour l'emploi** afin que les salariés puissent garder les contrats de travail entre deux emplois.

La réorientation du crédit devrait pouvoir s'ancrer sur des projets concrets, soutenus par les salariés et les élus locaux et régionaux, dans le cadre des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires dont la Cgt réclame la constitution. Mais elle devrait également pouvoir s'appuyer sur l'existence **d'un pôle financier public.**

De manière plus générale, le pôle financier public aurait trois grandes catégories de missions :

- contribuer au renforcement de l'appareil productif et à la reconquête de l'industrie ;
- diriger l'épargne populaire vers la satisfaction des besoins sociaux et économiques ;
- assurer l'inclusion financière et l'accès de tous aux services financiers.

Nous sommes engagés dans des discussions pour la mutualisation, le financement pour sécuriser l'emploi, les salaires et les parcours professionnels, avec les autres organisations syndicales.

Au travers de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C.) territoriale, nous dégageons des convergences d'intérêts entre les salariés dans les entreprises et pour le développement de l'emploi dans les territoires.

La CGT propose aux pouvoirs publics de mettre en place, dans les bassins d'emploi, des laboratoires d'expérimentation du statut du travailleur salarié et une sécurité sociale professionnelle. Le dispositif permettrait la préservation des compétences, la fidélisation dans le secteur industriel de salariés formés, qualifiés, reconnus et rémunérés en conséquence, le soutien et l'aide aux réseaux de PME par une responsabilisation des grands groupes et donneurs d'ordre vis-à-vis des territoires et sous-traitants, une mutualisation des moyens étroitement associés à des garanties fortes pour les salariés.

Pas de sortie durable de la crise sans réponse aux revendications des salariés

Cela implique de donner une impulsion à la demande intérieure par la hausse des salaires, des pensions, des retraites et des minima sociaux.

Et donc de faire de l'augmentation des salaires un moteur économique. C'est crucial dans une région où la moyenne des salaires est inférieure de 18 % à la moyenne nationale.



Dans cet objectif, la C.G.T. a proposé **une démarche unitaire** aux organisations syndicales de la région pour porter des propositions afin de sortir de la crise durablement :

Sur l'économie, en matière d'investissement, de financement, d'intervention sur l'utilisation et le contrôle des fonds publics.

Sur le social, augmentations de salaires, garanties nouvelles pour les salariés pour la sécurité des parcours professionnels, formation, qualité de l'emploi, conditions de travail, prise en compte de la pénibilité, renforcement des droits syndicaux, élections dans les T.P.E. et dialogue social dans les territoires.

La CGT pense que l'innovation industrielle, technologique, ne pourra se faire qu'à partir de 3 grands axes complémentaires :

Un axe territorial avec des exigences en matière de droits nouveaux pour les salariés et leurs représentants, de développement des services publics, d'instances territoriales de démocratie sociale et citoyenne....etc.

Un axe conditions de vie avec des propositions visant à l'amélioration des conditions de vie, de santé, transport, habitat, loisirs, culture....etc.

Un axe travail et emploi avec des propositions en matière de nouveau statut du salarié, de mise en place d'une véritable sécurité sociale professionnelle, d'ex-

tension du champ des CHSCT, pour tous les salariés, la mise en place d'élections professionnelles de proximité par branche professionnelle, la création de comités interentreprises.

Face au défi démographique lié aux départs massifs en retraite des salariés nés après la deuxième guerre mondiale, il faut une **politique ambitieuse en termes d'emploi et de formation**. Il s'agit de pérenniser les capacités, les compétences, les savoir-faire. C'est aussi le moyen de permettre le départ en retraite anticipée de centaines de milliers de salariés usés par des métiers pénibles.

Cette période est propice pour engager des plans de formation au regard des besoins de compétences nouvelles pour les emplois de demain.

Cela passe par le maintien d'un service public de formation professionnelle fort, capable d'accompagner les salariés dans leurs attentes, notamment par une approche de promotion sociale et d'anticiper les mutations économiques.

On ne peut considérer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi comme un produit ou service ordinaire laissé aux lois du marché et de la concurrence.

La formation doit être un droit accessible à toutes et à tous, attaché à la personne et garanti collectivement. Elle est au cœur de l'émancipation de notre société. Ce droit doit être organisé et financé par l'Etat.

Des droits pour chaque salarié(e) tout au long de la vie professionnelle



Signez la pétition pour, tous ensemble, gagner un progrès social durable.

Rennes le 13 janvier 2010